



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal Du 27 novembre 2014

Étaient présents : P Guillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, O Memain, J Places, JM Dellac, , ML Broueilh, , S Ducos, Y Lafon

Absents excusés : Th Lassalle-Carrere

Secrétaire de séance : ML Broueilh.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 30/10/2014

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

2 Décision Modificative Budget Principal SIVOM ARDIDEN

Suite à l'arrêté de règlement du budget de la Régie de l'Ardiden par la préfecture, les cotisations des communes au SIVOM de l'Ardiden doivent être augmentées de 50 993€ au total, pour les 5 communes adhérentes.

Concernant notre commune, l'augmentation est de 7 933.99€. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

3. DUREE AMORTISSEMENT Station Epuration

Pour uniformiser la dotation annuelle aux amortissements de la STEP (travaux et subventions), Mr le Maire propose de passer de 30 à 40 ans la durée des amortissements soit un montant annuel qui passerait de 62 178€ à 46 646 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

4. CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA STEP

La STEP étant une installation commune à 6 municipalités (Sassis, Grust, Sazos, Esterre, Esquieze et Vizos), il est nécessaire d'établir une convention d'exploitation pour répartir les tâches et frais annuels. Une réunion pour traiter ce point s'est tenue avec les communes le 25 novembre dernier où un projet de convention leur a été présenté. Elles se sont engagées à la présenter à leurs conseils municipaux pour délibération. Après lecture de la convention proposée, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

5. SIGNATURE CONVENTION STEP

Compte tenu de la difficulté d'exploitation de la STEP et des habilitations nécessaires dont ne dispose pas le personnel de la commune, le Maire a proposé aux communes partenaires (Sassis, Grust, Sazos, Esterre et Vizos) de confier l'exploitation à une société privée. A ce titre ont été consultées Véolia, La Saur et la Lyonnaise des Eaux. Au vu des réponses de ces entreprises, il est proposé de retenir, conjointement avec les communes partenaires, la société Véolia. Le contrat pourrait débuter le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 1 an, jusqu'au transfert de compétences à la communauté de communes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise le Maire à signer la convention avec l'entreprise retenue.

6. MISSIONS DE LA GENDARMERIE DE LUZ PAR MAJOR MOREILHON

Le major Moreilhon responsable de la gendarmerie de Luz-St-Sauveur, a présenté la mission de la Gendarmerie sur la vallée.

7. AMENAGEMENT DES SENTIERS THEMATIQUES EN PAYS TOY

Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges est venu présenter avec le concours de l'ONF les principes retenus pour le projet de sentiers thématiques en Pays Toy et circuit des villages. Le Conseil Municipal a donné un avis très favorable à ce projet.

8. DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU N° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'écritures concernant une avance forfaitaire de 2007 pour un montant de 121 182 €, et une régularisation pour un emprunt, les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'eau étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Recettes Cpte 4582	121 182 €
Dépenses Cpte 4581	121 181 €
Dépenses Cpte 1641	1 €

9. DIVERS

St Nicolas et Inmaculada : Le programme de la journée du 6 décembre a été rappelé et le Maire propose de s'équiper d'une sono et compte tenu des délais très courts il n'est pas possible d'ouvrir un compte chez un fournisseur. Pour résoudre ce problème le Maire propose d'acquérir lui-même cette sono et de se faire rembourser par la commune sur présentation de facture (Valeur 199 € TTC). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Plan Communal de Sauvegarde : Le projet a été présenté par Christian BAA-PUYOULET à la Sous-Préfecture avec succès. Le projet final devrait être validé dans le courant du 1^{er} trimestre 2015. Par la suite le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera établi et un document sera distribué à la population.